

Confiance et assurance : un Synode d'espérance

Lausanne, 14.06.2021 – **Le Synode ordinaire de printemps s'est réuni vendredi 11 juin et samedi 12 juin 2021 en présentiel à Moudon. Le dialogue rythmé entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) s'est exercé à travers un ordre du jour conséquent. Dans un climat constructif et bienveillant, orienté vers l'avenir.**

Et c'est sous le regard attentif du « Serviteur inutile » - une illustration du peintre Eugène Burnand, aimablement mise à disposition par son arrière-petit-fils - que le Parlement de l'Église réformée vaudoise s'est retrouvé à nouveau en présences. Dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Place à l'avenir

Soucieux de répondre à un besoin croissant de la société à la recherche d'une variété plus large de cérémonies d'adieu, le Synode a voté une modification de son Règlement ecclésiastique donnant une latitude plus grande aux ministres lors de demandes distinctives. Il a également débattu de la vision du Conseil synodal en matière de catéchèse. Il en ressort une volonté de faire évoluer les activités de catéchèse vers des activités communautaires thématiques sur l'enfance et les familles et de déployer les ressources nécessaires pour y parvenir. L'organe délibérant a également pu découvrir une présentation des actions menées dans le cadre des enjeux spirituels de la transition écologique et sociale dans lesquels, douze lieux d'Église se sont engagés. Enfin, trois courtes vidéos ont été diffusées en avant-première à l'Assemblée législative afin de présenter les quinze nouvelles personnes consacrées et agrégées. Un accueil soutenu a été réservé par l'Église à ses nouvelles forces. Ces vidéos seront publiées sur les canaux de l'EERV.

Compréhension et acceptation des actions du Conseil synodal

L'exécutif a présenté son rapport de gestion occasionnant des échanges nourris et aboutissant à une validation par le législatif. L'articulation des contenus du rapport s'est organisée sur les missions au service de toutes et tous inscrites dans la Loi sur les Relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de Droit Public :

- vie communautaire et culturelle
- santé et solidarités
- communication et dialogue
- formation et accompagnement
- participation au dialogue interreligieux.

En outre, aussi bien les comptes de l'année 2020 que la planification financière ont été acceptés par le Synode.

Cap franchi

Suite aux soirées synodales de mars, l'appel de l'institution à répondre à l'instant T - le kairos - a été entendu avec des décisions importantes prises et actées. Le dossier de la répartition des forces, en discussion depuis un temps certain, a été voté et accepté, ouvrant la voie aux futures stratégies sur le terrain.

La notion de confiance, celle accordée aux ministres lors de demandes plus spécifiques, celle accordée aux Régions pour l'attribution de ses forces ou celle accordée au Conseil synodal pour prendre des décisions ont également fortement occupé et impacté les débats et les discussions.

De son côté, le Conseil synodal a rappelé l'action et les enjeux du groupe de travail « Eglise inclusive ». Il a aussi informé le Synode de la mise en place d'un plan de prévention et de protection de la personnalité qui s'adressent aux personnes internes et externes à l'institution.

En fin de session, le Synode a pris congé de Benjamin Corbaz, vice-président du Parlement qui s'est annoncé partant, occupé dès septembre à d'autres fonctions en EERV.

Contacts médias :

- Marie-Claude Ischer, présidente du Conseil synodal, 076 546 77 58
marie-claude.ischer@eerv.ch
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV, 079 212 50 04, carole.delamuraz@eerv.ch